



**IVRY**  
S/ SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **RUE MAURICE COUTANT (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 25 août 2023 pris suite au constat d'un important affaissement dans la rue Maurice Coutant,

CONSIDERANT que l'évolution de la dégradation nécessite de sécuriser la zone par la mise en place de dispositions provisoires complémentaires touchant la circulation des piétons,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Coutant** à compter de la signature du présent arrêté et **jusqu'à son abrogation** :

- **Neutralisation du trottoir pair** au niveau de l'affaissement **sur un linéaire de 10 mètres de part et d'autre** du bateau d'accès au Centre technique municipal Lamant et au droit dudit bateau : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes.

### ARTICLE 2 :

PRECISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service Maintenance Travaux Voirie – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 31 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 31 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon